







COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mai, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, Maire.

23
19
Atteint

Date de convocation : 30 avril 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 02 mai 2025.

QuorumAtteintMembres présents : BECQUET Françoise, BEZIERS Jean-Marie, BOUVIERMembres absents et excusésCorinne, DUVAL Estelle, GENNEVIEVE Michel, HANICOT Nathalie, HEREL Sandra,
LARUE Serge, LAURENT Gilles, LE BOULANGER Christophe, LEJEUNE Michel,MAHE Roger, MOREAU Bérengère (arrivée à 18 h 11), PORET Michel, ROHAUT Thierry, TANNEUR Claire, THOMAS Jean-Paul,

VAUGELADE Martine.

Membres absents: DESFAUDAIS Prisca, HYAU Samuel, JUEL Madeleine, LESENECHAL Marie-Josèphe

Membres absents : DESFAUDAIS Prisca, HYAU Samuel, JUEL Madeleine, LESENECHAL Marie-Josèphe Membres absents ayant donné pouvoir : LEPREVOST Carine a donné pouvoir à VAUGELADE Martine Secrétaire de séance : HEREL Sandra

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2025

I Affaires budgétaires

- Approbation du rapport de la CLECT suite à sa séance du 5 mars 2025.
- 2) Subvention exceptionnelle de 100 € pour le jumelage Mombris.
- 3) Autorisation d'emprunt pour le financement des travaux de la Résidence les Sorbiers.

Il Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie

4) Mise à disposition d'un terrain communal situé près du souterroscope pour accueillir le projet de Karine SAPORTA : accord de principe du conseil.

III Travaux - Personnel communal

Travaux:

- 5) Devis aménagement de places de parking.
- 6) Devis clôture.
- 7) Devis remorque.
- 8) Devis rénovation Résidence les Sorbiers.
- 9) Devis réfection de couverture Résidence les Sorbiers.
- 10) Devis relevage des tombes.
- 11) Devis chaises pour la salle des fêtes de Livry.

IV Affaires scolaires

Compte-Rendu

V Développement économique/Communication

Compte-Rendu

VI Association/Affaires sociales

Compte-Rendu

VII Intercommunalité

Compte rendu

VIII Citoyenneté

Compte rendu

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Sandra HEREL est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2024

Adopté à l'unanimité.

I Affaires budgétaires

1. Approbation du rapport de la CLECT suite à sa séance du 5 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C;

Vu la délibération N° 20200716-13 du conseil communautaire de la Communauté de communes Pré Bocage Intercom approuvant la création de la CLECT ;

Vu les services communs mis en place pour répondre à la demande des communes adhérentes en matière d'ADS et d'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant création de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom issue de la fusion de la communauté de communes Aunay-Caumont Intercom et de la communauté de communes Villers-Bocage Intercom et de l'extension à la commune du Plessis-Grimoult;

Vu le rapport de la CLECT, réunie en séance du 5 mars 2025 ;

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts, la CLECT, dans sa séance du 5 mars 2025 a établi un rapport concernant les transferts de charges liés aux nouvelles voies à intégrer à la voirie intercommunale et au coût du service commune de l'ADS. Le rapport est annexé à la présente délibération.

Il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur ce rapport établi par la CLECT.

Le rapport sera définitivement adopté s'il est validé par les conseils municipaux à la majorité qualifiée. Pour rappel, la majorité qualifiée peut être obtenue de deux manière :

- approbation par la moitié des conseils municipaux représentant les deux-tiers de la population ;
- approbation par les deux-tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport de la CLECT en date du 5 mars 2025 tel que présenté en annexe ;
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

2. Subvention exceptionnelle de 100 € pour le jumelage Mömbris

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier transmis par Madame Virginie MARIE, représentant le comité de jumelage Mömbris, sollicitant une subvention communale exceptionnelle pour l'aider à financer le voyage à Mömbris de 6 personnes du Conseil Municipal des Jeunes, ainsi que de 4 adultes accompagnants.

Le conseil ayant déjà accordé 400 € au comité de jumelage, Monsieur le Maire propose de leur attribuer une aide exceptionnelle de 100,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la proposition de Monsieur le Maire,

Procède au versement de la subvention exceptionnelle de 100,00 € au comité de jumelage Mömbris.

Autorisation d'emprunt pour le financement des travaux de la Résidence les Sorbiers

Suite à la délibération 2024-09-10 du 9 septembre 2024, évoquant les travaux de rénovation énergétique à effectuer à la Résidence les Sorbiers, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de contracter un prêt pour le financement de ces travaux.

Le montant total des travaux est de 140 000 €, duquel il faut déduire la subvention accordée par le fournisseur dans le cadre des certificats d'économie d'énergie, ainsi que la récupération de la TVA, soit environ 50 000 €.

Il convient donc de réaliser un emprunt à hauteur de 90 000 €, sur 10 ou 15 ans selon le taux qui sera négocié avec l'organisme prêteur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée :

Autorise le Maire à réaliser un emprunt pour un montant total de 90 000,00 €;

Autorise le Maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

Monsieur le Maire précise qu'il reviendra vers le conseil dès que la banque, le taux définitif et la durée auront été choisis.

Il Urbanisme/Patrimoine/Défense Incendie

4. Mise à disposition d'un terrain communal situé près du souterroscope pour accueillir le projet de Karine SAPORTA : accord de principe du conseil

Monsieur le Maire informe le conseil que Karine SAPORTA, chorégraphe de renom international, souhaite mettre en place une expérimentation d'un espace de création artistique dans un espace naturel sans technologie, en utilisant la nature comme accompagnement (vent, soleil, arbres...).

Pour ce projet, elle fait appel à des architectes, des paysagistes, des maîtres verriers notamment. Ce projet a été présenté au Ministère de la culture et à la Région et son dossier de financement doit préciser un lieu d'implantation dudit projet.

Après contact avec Pré-Bocage Intercom, des bureaux pourraient lui être mis à disposition à Villers Bocage. Il restait à trouver le lieu d'expérimentation et après plusieurs propositions, une partie d'un terrain appartenant à la commune et situé près du souterroscope semblerait convenir.

Ce projet, dont la première représentation est prévue en juin 2026, apporterait un rayonnement très important à la commune, sachant qu'à part la mise à disposition du terrain, il n'y aurait pour cette dernière aucun coût financier.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette mise à disposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention, après en avoir délibéré :

Donne un accord de principe pour la mise à disposition du terrain communal situé près du souterroscope dans le cadre du projet de Karine SAPORTA.

Monsieur le Maire précise qu'il a attiré l'attention sur le fait que le terrain était un espace ouvert et que s'il y avait des dégradations, la mairie ne pourrait être tenue comme responsable.

Monsieur le Maire tiendra le conseil informé au fur et à mesure de l'avancée du projet.

III Travaux/Personnel

Travaux:

5. Devis aménagement de places de parking

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la destruction de garages Place Saint Clair, 4 places de parking supplémentaires vont être aménagées.

Il est proposé au Conseil un devis de JONES Travaux Publics, pour un montant total de 16 538,10 € T.T.C.

Ces travaux ne font pas partie de l'enveloppe financière prévue dans le marché de la Place Saint Clair, ils viennent en complément.

Roger MAHE demande quand auront lieu ces travaux.

Thierry ROHAUT lui répond que l'entreprise étant importante, ils devraient être programmés rapidement.

Michel PORET fait remarquer que le devis ne reprend pas à l'identique les composants utilisés sur le reste du projet, il serait judicieux de vérifier auprès de l'entreprise que ce sera bien repris à l'identique.

Thierry ROHAUT précise que l'entreprise lui a garanti mais qu'effectivement, ce n'est pas indiqué dans le devis, il va donc leur faire préciser.

Gilles LAURENT estime que cela fera plus d'entretien au niveau du chemin, ce à quoi Thierry ROHAUT renchérit en lui expliquant qu'il n'y aura que 20 mètres de plus.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité sous réserve de la précision demandée par rapport au devis :

Accepte le devis de JONES Travaux Publics ;

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce devis.

Devis clôture

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à l'aménagement de places de parking supplémentaires Place Saint Clair, une clôture va être posée.

Il est proposé au Conseil un devis de CLOSYSTEM, pour un montant total de 2 293,70 € T.T.C.

Ces travaux ne font pas partie de l'enveloppe financière prévue dans le marché de la Place Saint Clair, ils viennent en complément.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, entendu cet exposé et après en avoir délibéré

Accepte le devis de CLOSYSTEM;

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce devis.

7. Devis remorque

Suite à la délibération 2025-04-15 du 14 avril 2025, relative à l'achat d'une remorque benne, il avait été demandé un délai supplémentaire de réflexion au conseil et une étude de devis pour une remorque benne de 750 kgs.

Il est donc proposé aujourd'hui au conseil un nouveau devis de l'entreprise VERENE pour un montant total de 5 649 €.

Michel PORET fait remarquer qu'une carte grise est indiquée alors qu'il n'y a pas nécessité sur une remorque de 750 kgs.

Vérification faite par plusieurs membres du conseil, la carte grise permet de ne pas avoir à changer la plaque d'immatriculation de la remorque à chaque changement de véhicule la tractant. Il est donc intéressant de la conserver dans le devis.

Michel PORET souligne également le faible différentiel de prix entre le devis précédent pour une remorque benne de 2 000 kgs et le présent pour une remorque benne de 750 kgs.

Thierry ROHAUT et Bérengère MOREAU répondent que c'est certainement la même remorque, seule la tare a été modifiée.

Bérengère MOREAU demande s'il est possible d'avoir un état des lieux des véhicules, ce à quoi Thierry ROHAUT lui répond par la positive.

Elle se demande également pourquoi ne pas avoir plutôt acheté un camion.

Thierry ROHAUT lui explique qu'un camion est surtout utile sur la période estivale mais n'est pas rentable en dehors.

Gilles LAURENT lui rétorque qu'il en a parlé avec les utilisateurs, à savoir les agents techniques, ces derniers ne voient pas l'utilité du nouveau véhicule et aurait préféré un camion benne.

Thierry ROHAUT lui affirme que le choix a pourtant été établi en collaboration avec ces agents.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité moins quatre abstentions :

Accepte le devis de l'entreprise VERENE ;

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce devis.

8. Devis rénovation Résidence les Sorbiers

Monsieur le Maire revient sur le problème d'entretien et de remise à niveau énergétique du bâtiment les Sorbiers.

Une isolation thermique était à prévoir par l'extérieur et un ravalement neuf et suite à une étude gratuite demandée par M. PORET, il était proposé :

- Une isolation par l'extérieur ;
- L'installation d'une pompe à chaleur et d'un chauffe-eau thermodynamique pour chaque logement (sauf pour les dentistes : chauffe-eau classique car il n'y a pas d'habitation).

Il est donc proposé ici au conseil de valider le devis de la SARL RENOVEN, relatif aux opérations précitées, pour un montant total de 101 014,09 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que ce tarif ne comprend pas la déduction de la prime YNERGIE au titre du dispositif d'économies d'énergies CEE, soit 27 332,21 €.

Cette prime est directement touchée par la SARL RENOVEN.

Le montant total de la dépense est donc de 73 681,88 €.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- Approuve le devis de l'entreprise RENOVEN, pour un montant de 101 014,09 € TTC, hors déduction de la prime YNERGIE, soit 73 681,88 € ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer le devis ;
- Autorise le Maire ou son représentant à réaliser un emprunt afin de couvrir le règlement de ces opérations imprévues.

Devis réfection de couverture Résidence les Sorbiers

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des travaux de la rénovation énergétique de la Résidence les Sorbiers, il convient de refaire la couverture.

Il est donc proposé au conseil de valider le devis de la SARL COUVERTURE VAUGELADE, pour un montant total de 43 515,54 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité moins deux abstentions :

- Approuve le devis de la SARL COUVERTURE VAUGELADE, pour un montant de 43 515,54 € TTC ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer le devis ;
- Autorise le Maire ou son représentant à réaliser un emprunt afin de couvrir le règlement de ces opérations imprévues.

Serge LARUE demande quand auront lieu les travaux.

Michel PORET lui répond qu'ils vont être coordonnés rapidement.

Monsieur le Maire souhaiterait que ce soit fait avant l'hiver.

Michel PORET précise qu'un habillage en ardoise a été oublié dans le chiffrage des entreprises, il sera à ajouter.

10. Devis relevage des tombes

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de la gestion des cimetières de Livry et de Parfourul'Eclin, il convient de souscrire un abonnement mensuel au logiciel de gestion et de bénéficier de l'intégration des espaces cinéraires dans le logiciel.

Le détail est indiqué dans le devis annexé.

Il est donc proposé au conseil de valider le devis du groupe ELABOR, pour un montant total de 10 113,71 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- Approuve le devis du groupe ELABOR, pour un montant de 10 113,71 € TTC ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer le devis.

Michel PORET explique qu'il y a beaucoup de tombes à l'abandon sur Livry et peu de places disponibles.

Un état des lieux va également être établi pour les cimetières de Caumont-l'Eventé et la Vacquerie et par la suite, un devis sera demandé au groupe ELABOR, mais sur le budget de l'an prochain.

11. Devis chaises pour la salle des fêtes de Livry

Monsieur le Maire informe le conseil que 100 chaises de la salle des fêtes deviennent de plus en plus hors d'usage et que pour la sécurité et le confort des usagers, il convient aujourd'hui de les changer.

Le but est d'acquérir ces 100 chaises complémentaires afin d'en posséder 200 qui soient fonctionnelles.

Il est donc proposé au conseil de valider le devis KG MAT Collectivité, pour un montant total de 3 361,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- Approuve le devis de KG MAT Collectivité, pour un montant de 3 361,20 € TTC;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer le devis.

IV Affaires scolaires

Compte rendu

Exposé de Madame BOUVIER, Adjointe au Maire.

- Rectificatif sur le PV de la dernière réunion de conseil d'école : 6 000 € au lieu des 7 500 € indiqués pour le transport.
- Devis pour des tables : en attente des retours.

Estelle DUVAL demande s'il est bien utile d'investir dans des tables alors que des fermetures de classes sont prévues ?

Monsieur le Maire confirme que oui, car après vérification, beaucoup sont abîmées.

- Validation du PPMS de l'école : va être classé et conservé en mairie.

V Développement économique/Communication

Compte rendu

Exposé de Madame HANICOT, Adjointe au Maire.

- L'Echo'Montais : demande relecture avant version définitive : 2 élus se proposent : Estelle DUVAL et Martine VAUGELADE.

Michel PORET demande quand aura lieu la distribution.

Nathalie HANICOT lui précise que ce sera fin mai.

Monsieur le Maire évoque le fait qu'il faut que la distribution se fasse en même temps que le journal de l'intercom, début juin.

Nathalie HANICOT alerte car il faut que ce soit avant le 10 juin ou certaines dates annoncées seront dépassées.

Quelques dates:

14 mai 2025 : Visite du Sénat par le Conseil des jeunes

14 mai 2025 : 10 h 30 : Bébés lecteurs à la Médiathèque

15 mai 2025 : 14 h 30 : Pellicule mystère à la Médiathèque

17 mai 2025 : Concert de l'école de musique des professeurs et des ensembles musicaux du pré-bocage à la salle des fêtes des Monts d'Aunay

15 mai 2025 : Réunion d'adhérents UCIA de Caumont sur Aure à la mairie à 19h15

16 mai 2025 : Marché de Printemps et Apéro concert organisé par l'APE de Caumont à partir de 17 h 30 dans la cour de l'école élémentaire

21 mai 2025 : Maestro en découverte libre : Médiathèque

23 mai 2025 : Don du sang à la salle des fêtes de 15h30 à 19h

24 mai 2025 : Maestro en découverte libre : Médiathèque

04 juin 2025 : Inauguration du centre de loisir à Livry en fin d'après-midi – Heure à confirmer

06 juin 2025 : 19 h 00 : repas littéraire à la Maison Citoyenne

07 juin 2025 : 10 h 30 : P'tits lecteurs - Médiathèque

11 juin 2025 : 10 h 30 : Bébés lecteurs à la Médiathèque

12 juin 2025 : 14 h 30 : Pellicule mystère à la Médiathèque

14 juin 2025 : 10 h 00 : atelier répare vélo

14 juin 2025 : Messe du départ du Père Raoul à 17h en l'église de Caumont

Nathalie HANICOT informe également qu'une réunion UCIA aura lieu jeudi 15 mai prochain à 19 h 00, salle du Conseil. 23 commerçants sont conviés.

VI Associations/Affaires sociales

Compte rendu

Exposé de Madame DUVAL, Adjointe au Maire.

RAS

VII Intercommunalité

Compte rendu

Exposé de Madame LEPREVOST, conseillère municipale.

RAS

VIII Citoyenneté

Compte rendu

Exposé de Madame HEREL, conseillère municipale.

RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

Prochaines réunions

Réunion préparatoire : Mercredi 21 mai 2025 à 18 h 00, **à La Vacquerie**. Réunion du conseil : **Lundi 2 juin 2025** à 18 h 00, salle du conseil de Caumont.

Le Maire, Christophe LE BOULANGER La Secrétaire de séance, Sandra HEREL